

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020 A 10 HEURES SALLE POLYVALENTE DE CESSENON SUR ORB

Ordre du Jour :

Séance 1: 10 heures

Rapport n°1: Election du président du syndicat

Rapport n°2 : Election des Vice Présidents du syndicat et mise en place du bureau

Rapport n°3 : Désignations aux Commissions thématiques Rapport n°4 : Mise en place de la commission d'appel d'offre

Rapport n°5: Désignation des représentants du SMVOL aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE Orb et Libron et de

l'Astien

Séance 2 : 11 heures

Rapport n°1: Détermination de l'espace de bon Fonctionnement du bassin versant Orb Libron : choix du prestataire.

Rapport n°2: Bilan de deux stratégies de protection des captages AEP et des milieux aquatiques contre les pollutions diffuses. Captage du Limbardie-Murviel les Béziers. Captages de manière et Fichoux-Puisserguier : choix du prestataire

Rapport n°3: Elaboration du Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les bassins versants de l'Orb et du Libron : choix du prestataire.

Questions diverses

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

RAPPORT N°:	1
OBJET:	ELECTION DU PRESIDENT DU SMVOL

Suite aux dernières élections municipales et au renouvellement des EPCI, la composition du comité syndical du SMVOL est la suivante :

MEMBRES	ORGANISME	MEMBRES	ORGANISME			
Monsieur Kléber MESQUIDA	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	MONSIEUR DANIEL BALLESTER	CABEM			
Madame Marie-Pierre PONS	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean-Claude RENAU	CABEM			
Madame Catherine REBOUL	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jacques DUPIN	CABEM			
Monsieur Philippe VIDAL	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Francis FORTE	AVANT-MONTS			
Monsieur Jean-Luc FALIP	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Michel FARENC	AVANT-MONTS			
Madame Marie PASSIEUX	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Robert SOUQUE	AVANT-MONTS			
Madame Julie GARCIN-SAUDO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Lionel GAYSSOT	AVANT-MONTS			
Monsieur Vincent GAUDY	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jacques ROMERO	AVANT-MONTS			
Monsieur Christophe MORGO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Madame Anne Lyse SAUTEREL	Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc			
Monsieur Claude BARRAL	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean REVERBEL	LODÉVOIS LARZAC			
Madame Marie-Christine FABRE de ROUSSAC	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Bernard SAUCEROTTE	CAHM			
Monsieur Sébastien FREY	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Madame Gwendoline CHAUDOIR	CAHM			
Madame Dominique NURIT	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean-Noël BADENAS	SUD HÉRAULT			
Madame Nicole MORERE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean Marie MILHAU	SUD HÉRAULT			
Monsieur Jean-François SOTO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Robert SENAL	LA DOMITIENNE			
Monsieur Pierre BOULDOIRE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Michel SANCHEZ	LA DOMITIENNE			
Madame Sylvie PRADELLE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Francis BARSSE	GRAND ORB			
Madame Audrey IMBERT	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Guillaume DALERY	GRAND ORB			
MONSIEUR FABRICE SOLANS	CABEM	Monsieur Michel GRANIER	GRAND ORB			
Monsieur Yvon MARTINEZ	CABEM	Monsieur Serge CASTAN	GRAND ORB			
Monsieur Henri FABRE-LUCE	CABEM	Monsieur Fabien SOULAGE	GRAND ORB			
Monsieur Robert GELY	CABEM	Monsieur Alain MOULY	MINERVOIS CAROUX			
MONSIEUR GÉRARD ABELLA	CABEM	Monsieur Alain TESSIER	MINERVOIS CAROUX			
Monsieur Claude ALLINGRI	CABEM					

Suite à ce renouvellement, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 de nos statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

Il vous est proposé:

- De procéder à l'élection du président du SMVOL, après avoir fait appel à candidature.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

RAPPORT N°:	2
OBJET:	ELECTION DES VICE PRESIDENTS. MISE EN PLACE DU BUREAU

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence. Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les même conditions que le Président du comité syndical. »

Il vous est proposé:

- De procéder à l'élection des Vice Président du SMVOL, après avoir fait appel à candidature.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 Septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

RAPPORT N°:	3
OBJET:	DESIGNATIONS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Le comité syndical du SMVOL a mis en place trois commissions thématiques :

Ressource en eau : Hydraulique et crues : Mise en valeur des fleuves :

Ces commissions, qui ne sont pas statutaires, éclairent le comité syndical sur les sujets qui l'intéressent. Il n'y a pas de nombre maximum d'élu

Il vous est proposé:

- De désigner les représentants aux Commissions thématiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

RAPPORT N°:	4
OBJET:	CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il convient de mettre en place la Commission d'appel d'offre du SMVOL. La Commission d'Appel d'offre est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Le président est membre de droit de la Commission.

Il vous est proposé:

- De désigner les membres de la Commission d'appel d'offre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020

RAPPORT N°:	5
OBJET:	DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SMVOL AU SAGE ORB ET LIBRON ET AU SAGE DE L'ASTIEN

Les Commissions Locales sur l'Eau du SAGE Orb et Libron d'une part et de l'Astien d'autre part prévoient un représentant du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Il vous est proposé:

- De désigner les représentants du SMVOL aux CLE des SAGE Orb Libron et Astien

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020 DEUXIEME SEANCE

RAPPORT N°:	1
OBJET:	DETERMINATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON : CHOIX DU
	PRESTATAIRE.

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de 253 km répartis de la façon suivante :

- l'Orb : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (124 km) ;
- la Mare: de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (25.3 km);
- le Jaur : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec
 l'Orb (30.4 km);
- le Vernazobre : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (14.3 km);
- le Taurou : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (17.7 km);
- le Lirou : de la commune de Puisserguier (Pont de Capestang) jusqu'à sa confluence avec l'Orb (15.5 Km) ;
- le Libron : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (41.8 km).

La prestation attendue concerne uniquement la définition des espaces de fonctionnement optimal et nécessaire (1^{ère} étape de la démarche de définition d'un espace de bon fonctionnement). Ces éléments de référence techniques seront mis à disposition du SMVOL et ses partenaires. Ils permettront la définition ultérieure de l'espace de bon fonctionnement « finalisé » dans le cadre d'une concertation avec les différents acteurs du territoire, au premier rang desquels la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb et Libron.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet SCE pour un montant total H.T de 79 790.00 € H.T.

Il vous est proposé :

- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser le président à signer le marché avec le prestataire retenu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 Septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020 DEUXIEME SEANCE

RAPPORT N°:	2
OBJET:	BILAN DE DEUX STRATEGIES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES
	POLLUTIONS DIFFUSES. CAPTAGE DU LIMBARDIE-MURVIEL LES BEZIERS. CAPTAGES DE MANIERE ET FICHOUX-
	PUISSERGUIER: CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le captage d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté de Communes des Avants Monts, est inscrit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Puisserguier, exploité par la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et ont fait l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau a ensuite été élaboré. Sa mise en œuvre a démarré en 2010 sur Murviel et 2011 sur Puisserguier

Pour le captage de Murviel les Béziers, une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers et en 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts

Pour les captages de Puisserguier, une animation locale de la démarche a été portée de 2011 à 2016 par la commune de Puisserguier et en 2017, la mission a été transférée à la Communauté des Communes Sud Hérault. Puis en 2018, elle est revenue à la commune de Puisserguier.

Pour ces captages, un bilan est proposé qui a pour objectif l'accompagnement de la réalisation d'une évaluation des deux Programme d'actions.

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation des programmes d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la présente prestation.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet ENVILYS pour un montant total H.T de 39 725.00 € H.T.

Il vous est proposé:

- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser le président à signer le marché avec le prestataire retenu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 Septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron

COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020 DEUXIEME SEANCE

RAPPORT N°:	3										
OBJET:	ELABORATION	DU	PLAN	STRATEGIQUE	D'ACTIONS	POUR	LA	GESTION	DES	ESPECES	EXOTIQUES
	ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.										

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de 1700 km², se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km.

L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb. C'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se jette aujourd'hui en mer, à 10 km de l'embouchure de l'Orb.



Figure 1 : L'Orb, ses affluents et le Libron

La gestion du bassin Orb - Libron est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EBTP) Orb-Libron. Dans le cadre des travaux d'entretien des berges, ce dernier est confronté à la problématique de la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), qui s'avère coûteuse en temps et en moyens humains.

Dans le but d'optimiser cette lutte et dans l'optique de la Stratégie Nationale relative à cette problématique, publiée en 2017, l'EPTB Orb-Libron souhaite élaborer un Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), sur les bassins versants de l'Orb, du Libron et de leurs affluents.

Cette démarche permettra d'agir, avec méthode et rigueur, à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions spécifiques sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors de travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie.

Cette étude sera menée selon les recommandations du Secrétariat Technique de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, elles-mêmes présentées dans le document « Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Tome 2 : Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Volume 3 : Rapport ; Volume 4 : fiches pratiques pour la mise en œuvre des plans d'actions contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes » publié par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse.

La méthodologie de l'étude est fortement inspirée de ce volume 4.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet AQUABIO pour un montant total H.T de 99 971 € H.T.

Il vous est proposé:

- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser le président à signer le marché avec le prestataire retenu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 15 Septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte Des vallées de l'Orb et du Libron